

**Madame, Monsieur,
Cher organisateur,**

Objet : Préparation du calendrier 2020 de la Ligue Hauts-de-France de Triathlon.

Vous souhaitez organiser ou ré-organiser une épreuve durant la saison 2020, sous l'égide de la F.F.TRI et la Ligue Hauts-de-France de Triathlon.

Deux cas peuvent se présenter :

- ~ Vous avez déjà organisé une épreuve en 2019 et vous avez donc un compte organisateur sur l'Espace Tri 2.0, vos identifiants de connexion n'ont pas changé.
- ~ Vous n'avez jamais organisé d'épreuve sous l'égide de la F.F.TRI. et vous n'avez pas de compte organisateur dans l'Espace Tri 2.0. Vous devrez préalablement créer un compte sur l'Espace Tri 2.0, disponible via le site fédéral, à l'adresse suivante : <http://espacetri.fftri.com/>

Dans les deux cas, vous devrez inscrire votre épreuve sur votre espace organisateur de l'Espace Tri 2.0, en renseignant impérativement tous les items demandés. Cette inscription devra impérativement être effectuée au plus tard avant le **Samedi 28 septembre à 20h00**. La réunion préparatoire de notre calendrier se déroulera quant à elle, le **mercredi 02 octobre à 19h00**, en la salle du four à pain de la base de loisir "La Citadelle" de Cambrai.

Afin de vous aider dans la préparation de vos épreuves, je joins à cet envoi les coûts d'organisation pour la saison 2020. Vous pouvez proposer votre candidature pour les différents championnats régionaux adultes de la ligue Hauts de France, en insérant cette demande directement via votre inscription sur l'espace tri 2.0. **La sélection sera établie ultérieurement par le conseil d'administration de la ligue et seulement si l'épreuve désignée respecte le cahier des charges établi par la ligue.**

Afin de préparer au mieux cette réunion et l'organisation de notre calendrier, vous devrez être le plus précis possible lors de la création de votre épreuve sur l'espace tri 2.0. Vous devrez créer autant de journées et autant d'épreuves que contient votre programme de course. En cas de non-respect de cette directive, l'organisateur s'expose à une absence de prise en charge par l'assureur fédéral en cas d'un problème survenu sur la ou les courses absentes de son espace administratif.

Nous restons à votre disposition pour vous aider dans toutes ces démarches d'enregistrement, n'hésitez pas à nous solliciter. Vous ne nous dérangerez pas car nous préférons gérer les problématiques bien en amont de la validation du calendrier.

PROGRAMME DE LA REUNION

- 18h30** - Accueil des représentants des organisations et des clubs.
- 19h00** - Présentation du dossier technique (15').
Gestion des prêts de matériel (10').
Sécurité Nautique – information sur la leptospirose (10').
Informations diverses (10').
- 19h45** - Harmonisation du calendrier de la Ligue.
- 20h30** - Pot de l'amitié.
- 21h00** - Fin de la réunion.

Chers Organisateurs, veuillez avoir l'obligeance de lire ce chapitre, il est important que vous respectiez ces informations, car du bon respect de ces prescriptions, découlera une bonne mise en place de notre calendrier.



- **La date que vous avez inscrite sur l'Espace Tri 2.0 ne sera valide qu'à l'issue de la réunion du 02 octobre 2019.** N'oubliez pas de nous proposer plusieurs dates afin de nous permettre de présenter divers scénarios en cas de conflit d'organisation. Ces propositions de dates alternatives devront nous parvenir via nos adresses mail avant la réunion d'organisation du calendrier 2020 : legrandtri59@gmail.com ou mlagant@fftri.com

- Lors de votre inscription, l'Espace Tri 2.0 va générer automatiquement une facture de **195 €** (*cent quatre-vingt-quinze euros*). **Le règlement devra être effectué au plus tard le Samedi 28 septembre 2019 par virement**, à l'ordre de la ligue des Hauts- de-France de Triathlon (*RIB en annexe*). Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure d'organiser votre épreuve en 2020, ce règlement servira de caution et ne vous sera pas remboursé.

Les structures institutionnelles (ex : mairie) fourniront quant à elles, une lettre d'intention à l'entête de la mairie, engageant celle-ci à payer la caution en cas d'annulation de l'épreuve. **Aucune inscription à notre calendrier régional ne sera validée sans l'envoi de ce règlement.**

Pour les épreuves réservées exclusivement aux jeunes et pour les épreuves sans classement (randonnée triathlon et autres), il n'y a pas de création automatique de bordereau de paiement, toutefois vous devrez effectuer un envoi de caution de 195 € au préalable, les services de la ligue pourront vous faire parvenir une facture à postériori.

Le solde de votre agrément pour les épreuves le nécessitant, vous sera demandé par l'édition d'un 2^e bordereau, disponible lors de l'envoi du dossier en validation de la ligue, via l'espace tri 2.0.

- **Dossier Technique 2020 :**

Dans le cadre de ses **obligations légales** vis-à-vis des autorités administratives et afin de répondre à ses sollicitations répétées, la ligue a créé un dossier réservé à tous ses organisateurs qu'il soit affilié ou non à la F.F.TRI., afin que nous puissions avoir accès à l'ensemble des éléments, nous permettant d'émettre un avis circonstancié viable.

Une rédaction rigoureuse du dossier est nécessaire afin que les différents acteurs de la fédération (Ligue, arbitres, ...) puissent obtenir un maximum d'informations, indispensables à l'accomplissement de leur mission régalienne.

Outre son caractère obligatoire, vous découvrirez dans ce dossier une ligne de conduite vous aidant dans la gestion de votre événement. Il faut considérer ce dossier comme un guide vous apportant une aide dans la gestion de votre organisation. Ce dossier pourra également vous être utile dans la constitution de votre dossier préfectoral ou tout autre dossier de sécurité que vous seriez à même de diffuser.

Nous pouvons également vous proposer un accompagnement dans vos organisations, par des visites sur sites (en fonction des disponibilités de notre calendrier), de la mise à disposition du matériel détenu par la ligue et les comités départementaux, ou toutes autres actions que vous jugerez nécessaires afin de vous aider à gérer votre organisation.

La Commission Calendrier est chargée de faire le lien entre les organisateurs et la Fédération ainsi qu'entre les organisateurs et les différentes institutions dont vous dépendez.

Cette commission a pour but de vous aider et de valider vos organisations, afin que la fédération vous accorde l'attestation de manifestation de votre épreuve réclamée par les instances officielles. N'hésitez pas à nous contacter tout au long de la saison dès qu'un problème survient dans votre épreuve, ou si vous vous posez des questions se portant sur des sujets comme la réglementation ou l'organisation pure.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes les questions concernant vos futures organisations.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, cher organisateur, l'assurance de notre sincère considération.

Max Lagant
Ligue Hauts-de-France de Triathlon